

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 29 septembre 2023

N°3/Subventions

Subventions exceptionnelles pour les victimes du séisme survenu au Maroc et les victimes des inondations en Lybie

Le vendredi 29 septembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR

Représentés : Mme Mariam CISSE-DOUCOURE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Véronique CHAINIAU, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absentes excusées : Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Absent :

M. le Maire indique que les phénomènes extrêmes survenus en ce mois de septembre 2023 se révèlent catastrophiques en termes de bilans humains pour ces deux pays de l'Afrique du Nord que sont le Maroc et la Lybie, respectivement touché par un important séisme et une tempête.

M. le Maire rappelle que dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023, un tremblement de terre de magnitude 6,8 a frappé la région de Marrakech et dévasté un grand nombre de villages dans les zones rurales et montagneuses situées au cœur du Haut Atlas. L'intensité de la secousse a provoqué d'importants dégâts et laisse, aujourd'hui, de nombreuses personnes sans abri. Le premier bilan humain fait état de 2 700 victimes et 2 476 blessés.

Face à l'ampleur de cette catastrophe, dès la survenue du drame plusieurs ONG françaises ont lancé des appels aux dons avec comme priorité les soins, l'alimentation, les produits

d'hygiène et la mise en place d'abris pour les rescapés dont les habitations ont été détruites ou qui menacent de s'effondrer.

M. le Maire rappelle que le Maroc a ouvert ses portes à l'aide internationale à seulement quatre pays dont la France ne fait pas partie. Cependant, il est tout de même possible d'aider les sinistrés depuis la France et la commune de Villiers-le-Bel entend, dans la mesure de ses moyens, répondre à l'élan de solidarité internationale et apporter son soutien à la population affectée.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € qui sera versée à la Croix-Rouge Française dont les équipes sont opérationnelles dans les zones impactées par le séisme.

M. le Maire rappelle que le 10 septembre 2023, le Nord-Est de la Libye a subi de plein fouet les impacts de la tempête Daniel, les pluies torrentielles ont provoqué des inondations, des coulées de boues ainsi que l'effondrement de deux barrages. Le tout premier bilan fait état de quelque 10 000 personnes portées disparues et plus de 2 000 victimes sont présumées mortes après le passage de la tempête.

Pour faire face à cette situation critique, le gouvernement de l'Est de la Libye a lancé un appel à l'aide internationale.

L'Etat Français a mobilisé des moyens pour apporter une aide d'urgence et de nombreux organismes, associations et fondations ont lancé des appels aux dons. La commune de Villiers-le-Bel entend, également, dans la mesure de ses moyens, répondre à l'élan de solidarité internationale et apporter son soutien aux sinistrés de l'Est Libyen.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € qui sera versée à la Croix-Rouge Française dont les équipes sont opérationnelles dans les zones impactées par le sinistre.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 septembre 2023,

AUTORISE M. le Maire à verser, à la Croix-Rouge Française, une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour ses actions auprès des victimes du séisme survenu dans le Sud du Maroc ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour l'aide apportée aux sinistrés de l'Est Lybien.

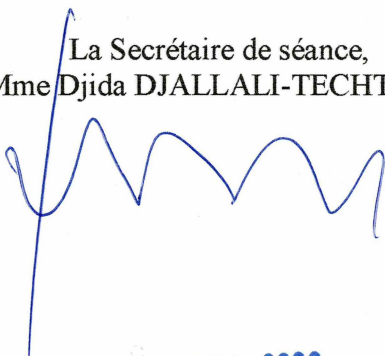
DIT que les crédits afférents à cette subvention seront inscrits sur la ligne 928243-6574 (Actions sociales et autres subventions de fonctionnement) du budget 2023.

AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la

présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Djida DJALLALI-TECHTACH



- 5 OCT. 2023

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le : **- 5 OCT. 2023**

Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC

